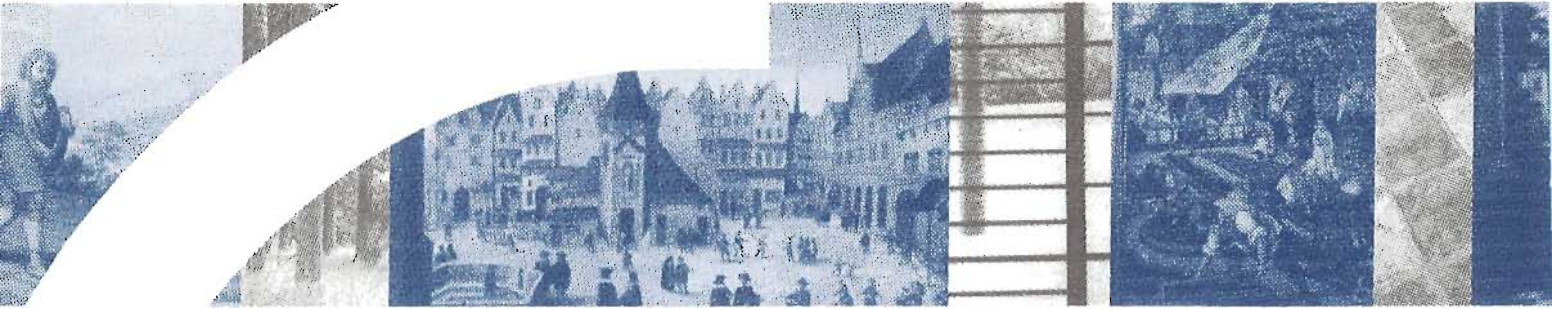



**GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE**  
(CAHIER DES CHARGES FACV)



**COMMUNE DE BOUSSIÈRES SUR SAMBRE**  
CANTON DE HAUTMONT





**Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la Commune de BOUSSIÈRES SUR SAMBRE**

**Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.**

**Le positionnement de la réflexion répond aux finalités**

- **de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.**
- **de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.**



## La question

La municipalité est, à juste titre, convaincue de l'attrait qu'exerce le cadre de vie de la commune sur ses habitants et par l'attractivité auprès de ceux vivant dans les communes riveraines.

Pour conforter ce potentiel et le renforcer, elle désire poursuivre le travail déjà engagé sur certains espaces et bâtiments publics.

L'idée d'un projet communal et global d'amélioration du cadre de vie est donc né.

œuvre 59

## Les objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais permettent également de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre dont ceux retenus dans le cadre du FACV.

## La méthode

Ce document répond à la Politique Fonds d'Amélioration de Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie les différents projets retenus par la Commune, de présenter le territoire communal à deux échelles différentes.

La première situe d'une part, Boussières sur Sambre par rapport à son bassin de vie et son intercommunalité et d'autre part, elle fait le point des connaissances concernant les éléments physiques, sensibles et architecturaux.

La deuxième, en puisant ses racines dans la première partie, s'intéresse à la connaissance du territoire de la commune dans ses limites administratives.

Cette partie doit permettre au maître d'œuvre, en concertation avec l'équipe municipale, de cerner les thèmes qui ont motivé le lancement de l'étude ou qui ont été identifiés après l'analyse et le diagnostic.

# **Commune de Boussières-Sur-Sambre**

ave 59

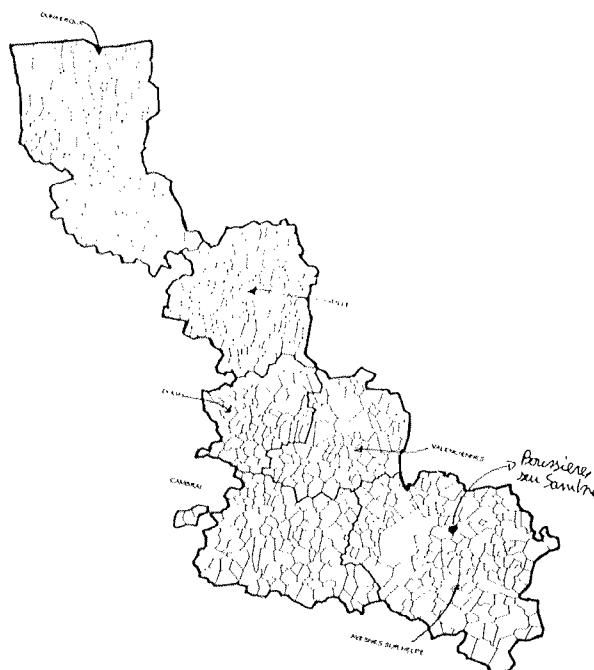
<b>La question</b>	<b>3</b>
<b>Les objectifs</b>	
<b>La méthode</b>	
<b>Analyse partagée du territoire</b>	<b>4</b>
<b>Approche globale</b>	
Le milieu physique et biologique : une richesse déjà reconnue	<b>5</b>
Le paysage	<b>5</b>
Boussières et son environnement socio-économique	<b>6</b>
<b>Approche communale</b>	
Présentation de la commune	<b>8</b>
Une commune : un site	<b>9</b>
Une commune : un dynamisme en marche	<b>12</b>
<b>Mise en place des actions</b>	
<b>Programme F.A.C.V. : processus d'une démarche qualitative du cadre de vie</b>	<b>15</b>
<b>Les documents de portée générale</b>	<b>17</b>
Une étude de développement urbain	<b>17</b>
La découverte de la commune par les chemins de promenades	<b>18</b>
Le cahier de recommandations sur les plantations et leurs entretiens	<b>18</b>
<b>Les projets localisés</b>	<b>20</b>
Les entrées de village	<b>21</b>
Les abords du cimetière	<b>21</b>
Les abords des équipements de la rue de l'église (la placette, la cour d'école, le mini-stade et la future salle des fêtes)	<b>21</b>
Le terrain de l'ancienne décharge	<b>24</b>
La communication et la sensibilisation	<b>24</b>
Conclusion	<b>26</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>27</b>
<b>Annexes</b>	<b>28</b>

# Approche globale

**Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'environnent. La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti... et ainsi, de définir les limites d'un espace que nous appellerons "territoire de cohérence".**

## Introduction

L'analyse partagée de l'environnement de Boussières a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte naturel, paysager et économique. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, d'aider à mieux comprendre les logiques qui animent le territoire. Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec le maître d'œuvre et les différents partenaires qui agissent sur son territoire.



localisation du village dans le département

## Le milieu physique et biologique : une richesse déjà reconnue

La commune de Boussières fait partie du bassin versant de la Sambre.

Elle se rattache à deux grands ensembles écologiques que sont :

- le Hainaut-Wallon,
- la vallée de la Sambre

(C.f éléments de lecture, in Trame-Verte - ). Ils se différencient des territoires environnants par la topographie, le climat, la géologie et l'occupation du sol. La commune s'inscrit aussi dans un territoire plus vaste qui assure, de part et d'autre de cet ample sillon qu'est la vallée de la Sambre, une transition entre les domaines à sous-sol constitué de roches de l'ère Primaire (prédominant au sud-est de l'avesnois) et celles de l'ère secondaire.

**annexe n°1**  
carte des zones  
homo-écologiques  
de l'Avesnois

La lecture de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) révèle que la commune accueille une partie de la zone n° 81 qui correspond au grand ensemble naturel de la plaine alluviale de la Sambre (Zone à dominante humide)

L'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles de la région N.P.C. établie par l'A.M.B.E. détermine un niveau de valeur national à international sur le secteur s'étendant depuis la forêt de Mormal jusqu'aux méandres de Pont sur Sambre et de Boussières. L'axe de la vallée de la Sambre y est répertorié comme étant l'une des principales voies de déplacement des oiseaux.

**annexe n°1ter**  
carte de l'A.M.B.E

La commune, qui est adhérente au Parc Naturel Régional de l'Avesnois, s'inscrit dans un territoire plus large qui est concerné, au titre du Plan de Parc, par trois secteurs différents qui sont :

- une zone d'intérêt écologique majeur (vallée de la Sambre),
- une zone d'intérêt écologique et paysager (idem),
- un espace agricole à conforter.

**annexe n°1quater**  
Plan du parc natu-  
rel de l'Avesnois

## Le paysage

Boussières est située, d'après l'analyse et le diagnostic réalisé sur l'ensemble du département par le C.A.U.E. en 1993 (C.f éléments de lecture des paysages, in Trame-Verte) dans l'entité paysagère dite de "la Sambre industrielle" qu'il est possible de définir comme "une nappe urbaine calée dans sa vallée et surplombée d'horizon ruraux".



*Horizon rural où se mêle champs ouverts et résidus bocagers*

**annexe n°2**  
carto. de situation  
des unités paysa-  
gères du val de  
Sambre

Un travail plus récent d'analyse du paysage est actuellement en cours (sous maîtrise d'ouvrage C.C.V.S.). Il est mené spécifiquement sur un vaste territoire allant de la forêt de Mormal à l'ouest, à la vallée de la Thure à l'est, et, de la haie d'Avesnes au sud, à la frontière Belge au nord de Bettignies. Il a déjà permis de circonscrire avec plus de précisions des secteurs où l'on retrouve des éléments d'identité commune (que l'on nomme *unité paysagère*). Sur ces bases on remarque que Boussières se trouve concernée par les deux unités paysagères que sont :

- "les méandres de la Sambre" qui correspondent à "la vallée large et ouverte où l'urbanisation reste localisée, entourée d'espaces naturels ou agricoles",
- "le coteau de Mormal" qui correspond à "un secteur de lisière situé entre la forêt et la vallée de la Sambre où le paysage passe de l'intimité du bocage à l'ouverture de la vallée".



ambiance de marais de la vallée de la Sambre (côté Hautmont) et horizon boisé du versant côté Boussières



ambiance bocagère de la vallée, un peu au delà du cimetière

## Boussières et son environnement socio-économique

### Le bassin de vie

L'INSEE a réalisé en 1988 un découpage de la France en bassin de vie. "Le bassin de vie est un territoire qui comprend une commune pôle, généralement bien pourvue en équipements et services publics et privés (collège, laboratoire d'analyses médicales, supermarché, gare,...)v".

En 1995 le Conseil Général a missionné un bureau d'études pour affiner le découpage du département. Ce découpage rattache Boussières au bassin de vie de Maubeuge. Il totalise plus de 117 000 habitants répartis sur 37 communes.

L'intérêt de ce territoire, c'est qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximités. Il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

### L'intercommunalité

Boussières fait partie de l'intercommunalité de Sambre Avesnois. Composée de 23415 habitants répartis sur 7 communes (Ecuelin, Beaufort, Berlaimont, Boussières sur Sambre, Hautmont, Saint-Rémy Chaussée et Sassegnies). Cette communauté s'est dotée, entre autres, des compétences en aménagement de

**annexe n°3**  
carto. des bassins  
de vie du val de  
Sambre

**annexe n°3 bis**  
carto. des communa-  
lités de communes du  
val de Sambre

**annexe n°3 ter**  
*carto. des aires ur-*  
*baines du val de*  
*Sambre*

l'espace (schéma directeur, de secteur, charte intercommunale de développement) et en politique du logement et du cadre de vie (développement social de quartier, opération de développement urbain). On remarque d'emblée qu'il n'y a pas de continuité territoriale entre ces différentes communes.

La Communauté de Communes est dotée d'un outil technique nommé D.S.U. (Développement Social Urbain) basé à Hautmont qui l'aide, ainsi que les différentes communes, au montage de certains dossiers et au suivi de certains programmes.

Les aires urbaines

En 1990, l'Insee a défini le concept d'aire urbaine (*c'est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par des communes rurales ou urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci*). Selon cette définition Boussières appartient à un pôle urbain (le même que celui auquel se rattachent Hautmont et Maubeuge)

**Il sera demandé au bureau d'étude, après une analyse fine de l'environnement de Boussières sur Sambre (au sens naturel et paysager), de mettre en évidence les potentialités et les éléments identitaires qui caractérisent ce territoire.**

**L'ensemble de ces données, sous forme d'une carte au 1/25 000, permettra aux élus communaux et intercommunaux de cerner et comprendre les logiques qui animent leur territoire et éventuellement de se faire une idée sur les grands axes qu'ils peuvent développer dans le cadre de l'intercommunalité.**



## Approche communale

**La connaissance du territoire communal dans ses différentes composantes est l'étape qui permet aux élus de mieux appréhender leur territoire et d'identifier les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous leurs projets.**

**Cette connaissance permet :**

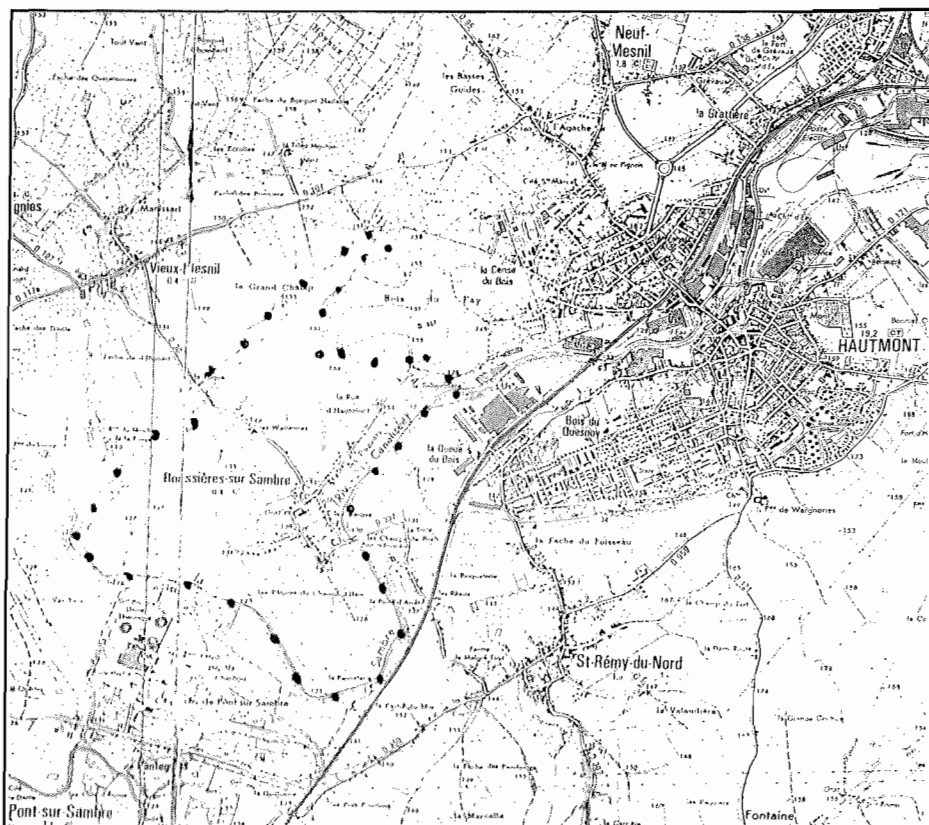
- de définir et de cerner l'identité de Boussières sur Sambre,
- de révéler les potentialités à valoriser et les points faibles à résorber,
- d'identifier les axes et les sites prioritaires sur lesquels il faut intervenir et les techniques appropriées pour chacune des réalisations,
- de rechercher les liaisons et les cohérences entre les aménagements.

**Le terrain, les documents et les contacts, en particulier avec les élus sont les principales sources qui ont contribué à la connaissance et à la compréhension de Boussières dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et du milieu naturel.**

*Nous rappelons que la connaissance du territoire qui se dégage dans cette partie du document doit être considérée comme une piste d'investigation que le maître d'œuvre devra préciser dans son étude.*

### Présentation de la commune :

- Boussières sur Sambre, qui est un village à l'ambiance rurale (malgré sa grande proximité avec des villes importantes comme Hautmont, Maubeuge et Aulnoye-Aymeries) est située exclusivement sur la rive gauche de la Sambre. La superficie du territoire communal est limitée à 316 hectares. Le recensement de 1980 compte 424 habitants.



I.G.N. série bleue 2706 est (réduite à 50%)

**annexe n° 4**  
**le Buis -extrait de**  
**la flore forestière**  
**française**

L'origine du nom de Boussières est à rechercher dans un petit arbuste au feuillage persistant, très longévif, pouvant atteindre de 1 à 5 mètres : le Buis (La présence spontanée de ce végétal dans ce secteur de la France est relativement rare ). On en retrouve aujourd'hui une petite haie basse cultivée et entretenue à proximité d'un lieu symbolique : l'église !

▪ Cette ambiance rurale est en partie générée par sa situation légèrement à l'écart des axes principaux de circulation du secteur qui sont implantés de part et d'autre de la Sambre (au nord la RD 107 prolongé par la RD 117 reliant Neuf-Mesnil à Pont sur Sambre, au sud la RD 959 reliant Louvroil à Aulnoye-Aymeries).

Néanmoins elle est desservie par :

- une première route départementale (n° 307) qui la relie aux deux axes principaux précédemment cités au niveau de Vieux-Mesnil et de Saint-Rémy du Nord,
- une seconde route départementale (n° 457) qui la relie à Hautmont, commune de laquelle Boussières s'est affranchie à la révolution.

▪ La commune présente une activité économique diversifiée :

- sept fermes vouées à la culture et à l'élevage,
- un atelier d'industrie métallurgique ( en phase de déconcentration du centre du village- rue des Trente Pieds vers les extérieurs- R.D. 307),
- un garage automobile (en entrée de commune côté Hautmont),
- une entreprise de couverture et de plâtrerie,
- un café-épicerie (récente réimplantation).

### **Une commune : un site**

L'un des fondements du "cachet" de la commune est à rechercher dans l'originalité de la géomorphologie, l'importance des dénivelées et le mode de répartition de l'occupation du sol (végétations, constructions, ...). Ces qualités spécifiques du secteur aboutissent à constituer ici ce qu'il est possible de nommer un "site " naturel évocateur avec des dénivellations importantes ( environ 40 m de dénivellation entre les points les plus hauts et ceux les plus bas de la commune). Les pentes peuvent être très fortes (entre la Sambre et la rue Maurice Leroy) par exemple) ou bien beaucoup plus faibles (correspondant à des zones de fond de vallée inondables).

#### Site, sols et Géologie :

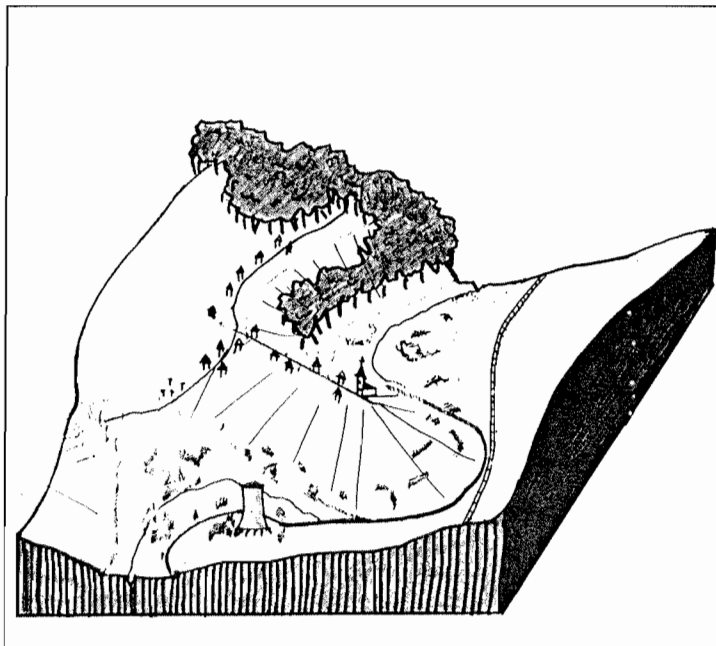
la qualité du site est fortement influencée par la nature des roches du sous-sol et la présence de la rivière aujourd'hui canalisée.

Les plateaux sont recouverts de limons que recouvrent eux-même des formations de l'ère secondaire. Ils sont ici propices à la culture.

Les flancs de vallée laissent apparaître des affleurements de roches plus anciennes (ère primaires) et plus dures dont les spécificités donnent de maigres qualités agronomiques aux sols. Ces secteurs, s'ils ne sont pas construits se couvrent alors de taillis (Cf. parcelles communales n° 156 et 167 ). Ainsi on notera que le cœur du village est construit sur ces roches qui sont de nature schisteuse et/ou de calcaire dur (Cf. rue Notre-Dame).

**annexe n° 5**  
**extrait de la carte**  
**géologique du**  
**BRGM**

La Sambre, qui est une rivière importante, a entaillé ces roches. La faiblesse de la pente par laquelle l'eau pouvait s'écouler naturellement a généré ces splendides méandres où les alluvions limoneuses modernes (quaternaires) s'accumulent. Ce secteur constitue le domaine, ô combien remarquable, des prairies bocagères inondables.



le "site" du village dominant son méandre



détail agrandi de la carte du diocèse de Cambrai de 1769

Site et organisation du bâti :

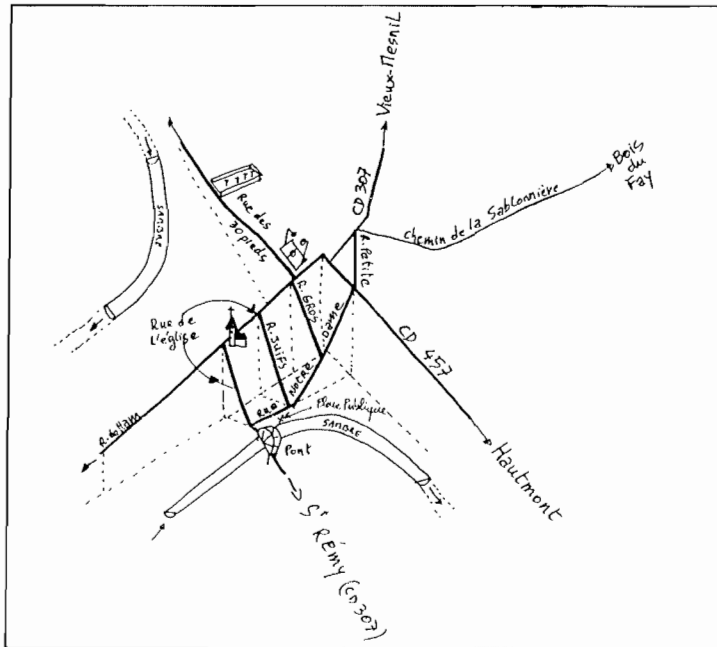
Aux vues de cette rapide analyse, il apparaît que l'implantation historique du bâti se soit fait en forte dépendance de :

- la contrainte de l'eau et des inondations,
- la recherche du domaine agricole optimum.

Le bâti s'est historiquement implanté hors d'atteinte des crues en sélectionnant les secteurs aux sols les plus ingrats. Ces contraintes, nécessaires à la survie,

annexe n° 5 bis  
extrait du plan  
d'exposition au ris-  
que d'inondation

ont donc imposé de construire sur un "éperon" dominant la boucle de la Sambre, au niveau de la rupture de pente ou sur les pentes. Les hommes, pour s'y adapter, ont souvent été contraints à réaliser des travaux de terrassements.



le "rectangle" des rues épousant le relief et menant à la Sambre

Dans le cas de Boussières, la tâche urbaine primitive s'embelle s'organiser selon un rectangle épousant le relief et tangenté par la Sambre au niveau d'un des angles (Cf. schéma ci-contre). Le débouché de 2 voies était occupé dans le passé par le bacht (remplacé aujourd'hui par le pont) pour la traversée de la rivière. C'est à ce point précis, et en bord de Sambre, qu'est située la Place Publique du village.

Ce rectangle est divisé en trois parties sensiblement égales par deux rues (rue des Juifs et rue Gros) très nettement non bâties et prenant l'allure de chemins de campagne.

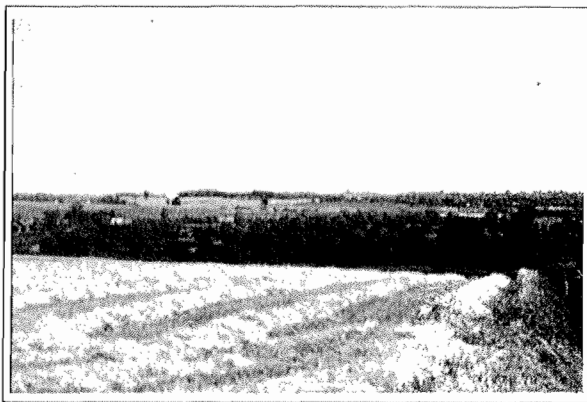
Le reste des constructions, récentes pour certaines, occupe :

- des extensions le long des axes routiers s'éloignant du centre,
- les axes descendant vers la Sambre,
- des terrains agricoles situés en "dent creuses" au cœur du village

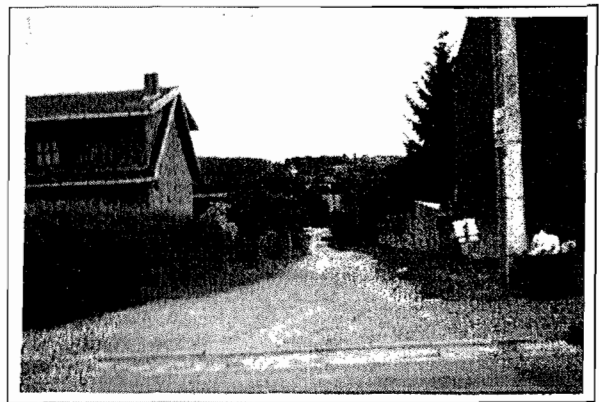
Elles sont principalement constitués de pavillons et autres villas. ( Cf. rue des trente pieds menant vers le cimetière et rue d'Hautmont menant vers sa ville éponyme.)

#### Un site regardant le paysage :

L'attractivité et l'identité du village semblent encore aujourd'hui découler d'un équilibre et d'un dialogue entre les caractéristiques du relief, la localisation des habitations et des activités, la présence importante de la végétation à caractère rural. L'ensemble offre l'image positive d'une forte imbrication entre le bâti (jointif et non jointif) et le territoire agricole. L'opportunité de rencontrer des espaces s'ouvrant très largement sur la vallée et bien au delà n'y est pas, loin s'en faut, négligeable!



superbe, panorama sur la vallée de la Sambre depuis la rue Leroy (RD 457)



une vue cadrée sur le paysage de la vallée

## Une commune : un dynamisme en marche

Le fait de pouvoir définir Boussières comme étant un village à caractère rural et résidentiel ne signifie en rien que la commune soit léthargique ! Elle est en effet animée de nombreux projets d'équipements ( terminés, amorcés ou quasi aboutis) permettant toujours dans le souci de la qualité d'adapter ou actualiser les lieux aux nouveaux usages.

Au niveau des opérations terminées on pourra retenir :

- une mairie jouant avec le relief, la notion de ruralité, dans un esprit et des solutions techniques contemporains,
- la rénovation de l'école et l'édification d'un bâtiment pour la documentation,
- la réhabilitation d'un ancien bâtiment pour l'ouverture d'un estaminet-épicerie (Le Boussiérois)
- l'implantation d'un mini-stade,
- le réaménagement de la Place Publique en bord de Sambre avec quai d'embarquement et fontaine,
- ...

Au niveau des projets à l'étude on pourra retenir :

- la construction d'une nouvelle salle des fêtes à proximité du mini-stade,
- la construction d'un nouveau pont sur la Sambre,
- ...

De plus la municipalité envisage l'éventualité d'une mise en place d'un Plan d'Occupation des Sols.

Cette étude F.A.C.V. doit permettre la mise en exergue des grands enjeux urbains, paysagers, et naturels compte tenu des spécificités de la commune, de son attractivité ainsi que du nécessaire équilibre à trouver entre tous ces thèmes. Cette démarche doit permettre à l'équipe communale de mieux cerner la philosophie de l'éventuel P.O.S. et l'amener à une décision quant à son élaboration.

Il sera demandé au bureau d'études, en plus de l'analyse et du diagnostic sur l'ensemble de la commune dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le milieu naturel, la réalisation d'une synthèse cartographique :

- au 1/10 000 pour rendre compte de l'identité communale,
- au 1/5 000 pour tout ce qui touche l'urbain et l'architecture.

annexe n° 5 ter  
P.O.S. extrait du  
guide pratique de  
l'élu.

## notes personnelles



## La mise en place des actions

***L'analyse partagée a fait émerger les éléments clefs qui permettent de poser les bases d'une stratégie d'aménagement pour améliorer le cadre de vie de la commune et la rendre, ainsi, plus attractive.***

***Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et réalisables à court ou moyen terme qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place et génèrent l'émulation des divers partenaires.***

***La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, apparaît, à cet effet, la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet la réalisation des actions urgentes.***

Le choix des opérations contenues dans cette phase est issu de la concertation et des ambitions affichées par les élus. Ces opérations ont pour objectif de créer, par leur exemplarité, une dynamique au sein de l'intercommunalité.

Le programme opérationnel F.A.C.V. est présenté en deux volets complémentaires et indissociables :

- Le premier volet permet, riche de l'approche globale et communale du terrain et de la bibliographie, de constituer des documents de référence dont la portée se voudra générale sur chacun des thèmes retenus puisque relevant de problématiques intéressant la globalité du territoire communal.
- le second volet, fort des connaissances acquises précédemment, permet de mener une réflexion affinée sur certains sites pour aider l'équipe communale à déterminer ses choix d'aménagement et en fixer la philosophie.

Il est demandé à l'équipe de maître d'œuvre de faire précéder chacune des étapes de l'étude par des actions de sensibilisation à destination de l'équipe communale, des employés municipaux, des habitants.

# Une action, un partenaire

## Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

### Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par le comité de pilotage de la Commune

#### 1 - Préliminaires.

La Commune et l'Intercommunalité apporteront tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionneront à cette occasion les partenaires qu'ils souhaitent associer à la démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E., P.N.R., D.S.U.,...
- Habitants, enseignants, élèves,
- ...

Par ailleurs, la Commune prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur son territoire.

#### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

**Le présent document** validé par les élus.

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale** : fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines, naturelles et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.



### 3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

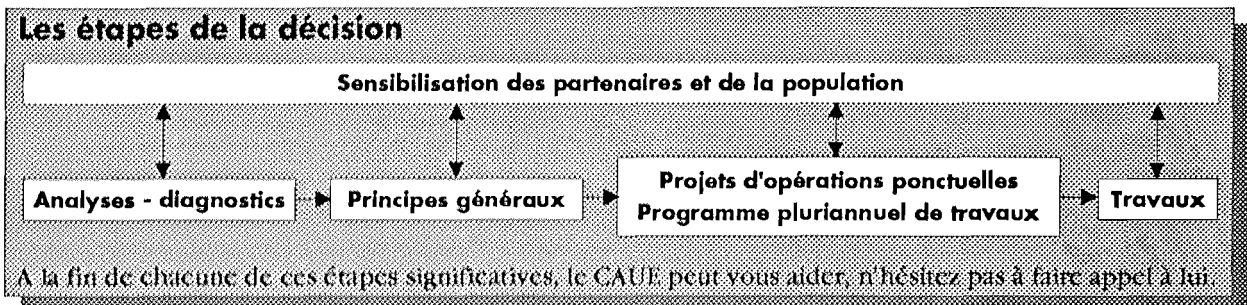
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

#### Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans le Cambrésis. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général de Cambrai.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'Avant-Projet. L'établissement d'études d'Avant-Projet ne fait pas partie du présent programme.



# les documents de portée générale

## Une étude de développement urbain

L'approche territoriale et communale a révélé que Boussières est un village attractif, doté de nombreux projets d'équipements et situé à proximité d'une agglomération. Or, aujourd'hui force est de constater que, malgré la baisse de population constatée entre 1982 et 1990 ( de 449 à 424 habitants) et sans connaître les chiffres officiels de sa population actuelle, la commune apparaît soumise à une extension des surfaces bâties (linéaire le long des axes existants en périphérie et dans les parcelles du centre qui était restées agricoles ). Elles prennent principalement la forme de lots libres destinés à l'accession à la propriété.

Ce phénomène semble se dérouler au gré des opportunités foncières. Il conviendrait que l'intérêt public puisse s'exprimer dans une gestion optimale de l'occupation des sols. Il semble en effet primordial que le développement de la commune soit conforme au dessein de ses habitants et de son équipe municipale. Pour y parvenir, il convient de mieux cerner les problématiques en cours et définir en connaissance de cause les choix stratégiques à opérer.

L'étude de développement urbain est l'outil opérationnel le plus adapté pour y parvenir. Elle devrait permettre de répondre aux diverses interrogations suivantes :

- faut-il développer la commune ?,
- où ?,
- sous quelles formes ?,
- dans quelles proportions ?,
- à quelle échéance ?,
- pour quelle population ?
- avec quels équipements ?,
- avec quels architectures, paysages, environnements ?,
- ...

## La découverte de la commune par les chemins de promenades

Le chemin de halage qui est situé sur la rive opposée à Boussières, ainsi que la disposition générale et le statut des chemins limitent actuellement les possibilités de réaliser une boucle de promenade sur la commune. La réflexion devra permettre (peut-être grâce au P.O.S.) d'imaginer à terme cette possibilité essentielle.

Fort de la reconnaissance paysagère menée précédemment et du fait de l'existence de nombreux éléments épars dignes d'intérêts (chapelles, vestiges de l'aqueduc Bavay-Floursies, pont, rivière, bois, points de vues,...) des propositions de balisage de chemins de promenade et de découverte seront faits. Ils s'établiront dans le souci de favoriser :

- la convivialité entre les habitants (enfants, adultes),
- l'accessibilité aux différents secteurs de la commune,
- la reconnaissance des spécificités locales par leur présentation et/ou leur interprétation,

- les liens entre les différents secteurs bâtis, les équipements, et la vallée de la Sambre,
- la complémentarité avec les itinéraires repris au titre du P.D.I.P.R.

L'étude devra proposer un certain nombre d'actions ou démarches visant à valoriser le tracé retenu et son caractère rural. Elle intégrera les rues Gros et des Juifs (Cf. schéma page 11)

Le travail qui est demandé au bureau d'étude consiste à :

- inventier et qualifier les ruelles, chemins et sentiers qui, par leurs qualités et leur situation révèle au mieux les sites et le patrimoine de Boussières,  
- proposer une (des) boucle(s) de promenade(s) et le(s) thème(s) qui peuvent être déclinés,

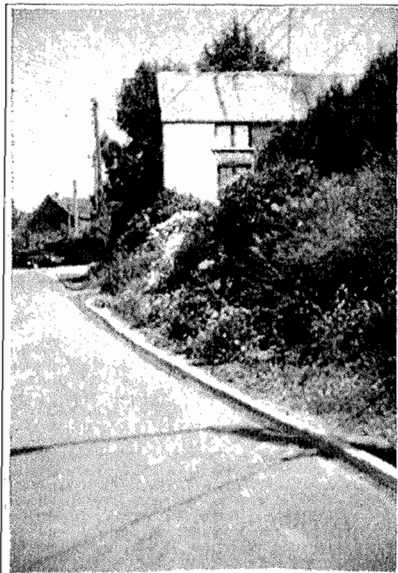
- proposer une signalétique et un mobilier urbain qui valorisent l'identité communale, voire intercommunale

- réaliser un plan au 1/5 000 pour les boucles communales et au 1/25 000 pour les itinéraires intercommunaux.

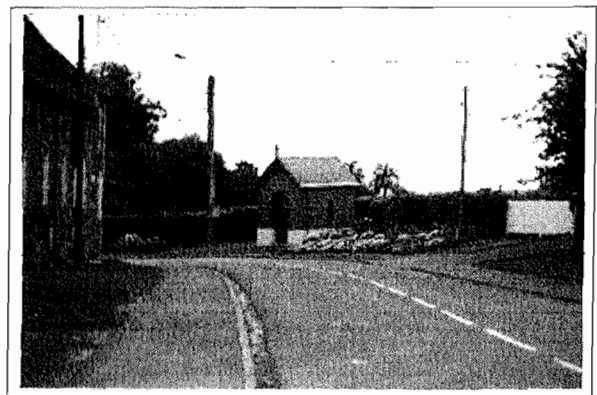
Une esquisse chiffrée permettra aux élus locaux de planifier leurs interventions.

*NB : cette opération peut faire l'objet d'un cofinancement par le Conseil Général (Direction de l'Environnement et Direction du Développement Rural)*

## Le cahier de recommandations sur les plantations et leurs entretiens



*Rue Notre-Dame, un bel exemple d'initiative privée de protection du talus par d'agréables plantations*



*plates-bandes fleuries d'annuelles aménagées et entretenues par la commune valorisant la chapelle*

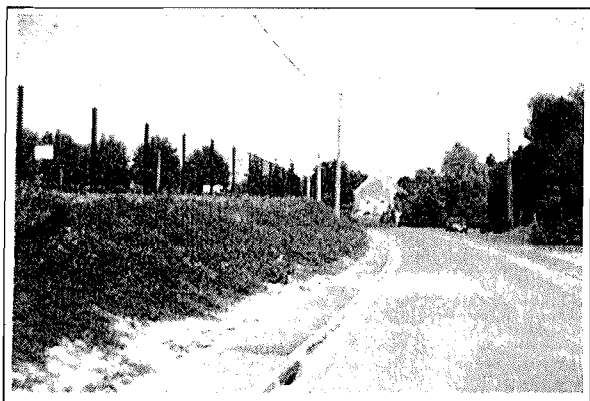
L'approche globale et communale a montré brièvement l'importance du végétal et des dénivelés dans la définition de l'identité du territoire communal. Ce cahier doit s'attacher à solutionner trois problématiques différentes mais complémentaires :

- l'entretien et la pérennité de la trame bocagère le long des chemins (principalement de la vallée)
- le fleurissement de la commune. En effet la municipalité et les habitants s'impliquent dans la gestion de très nombreuses jardinières et autres massifs de pleine terre destinés à embellir les abords des lieux publics et des voies principales. (La commune ambitionne de participer au concours des villages fleuris)
- la gestion durable de nombreux talus mis à nus par des techniques d'entretien non adaptés (érosion).

Au delà de la simple proposition d'une palette végétale, ce cahier de recommandation doit permettre à la municipalité de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour elle-même, ses employés communaux, que ses administrés dont le souci sera de renforcer l'identité du territoire, réduire la pénibilité des entretiens et des coûts.

Il devra bien évidemment être établi en concertation avec les personnes s'occupant au quotidien des plantations.

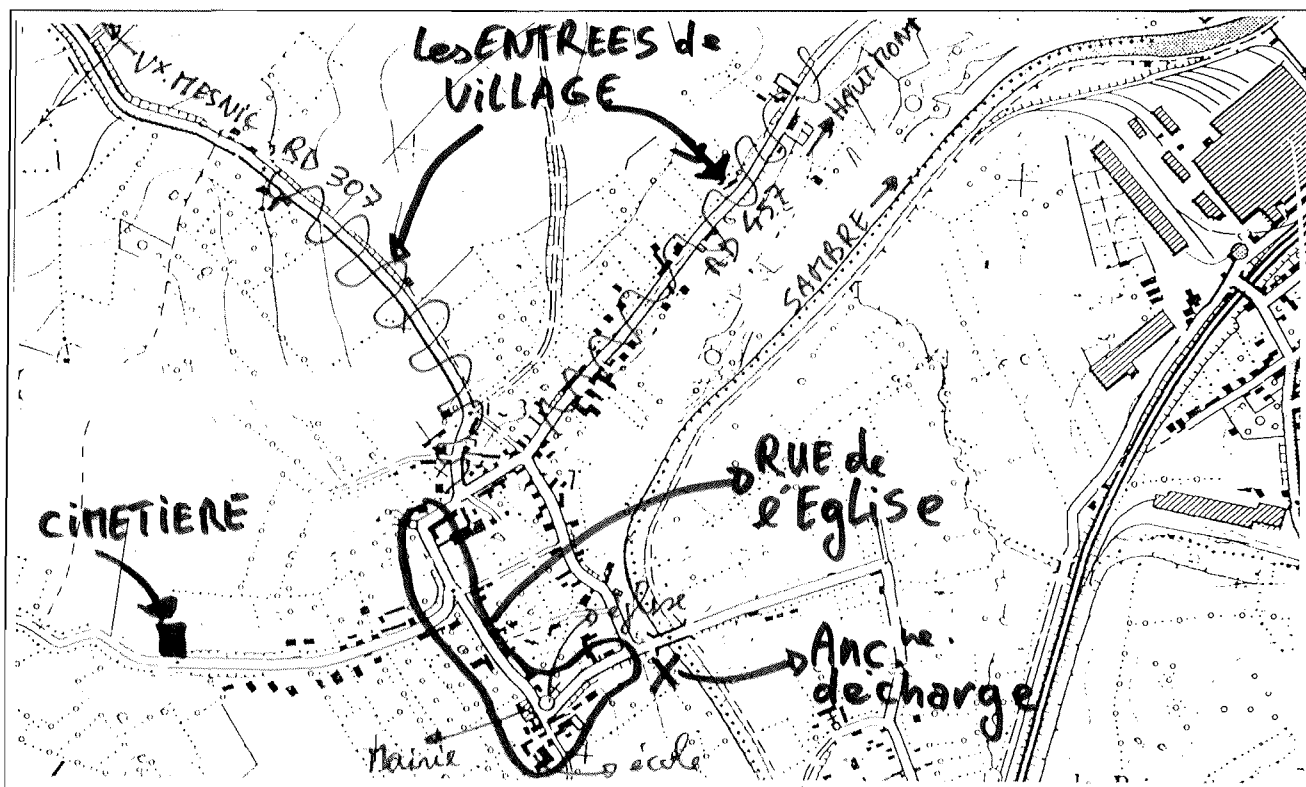
Certains secteurs pourront donner lieu à l'établissement d'une esquisse de plantation accompagnée de recommandations spécifiques (talus du mini-stade, divers talus au pied desquels sont implantés des bancs, ...)



le talus, un peu sévère et difficile d'entretien reliant le mini-stade à la rue des Trente deux Pieds



exemple de talus avec banc soumis à l'érosion, des petits espaces à valoriser...?



Plan de localisation des différents projets

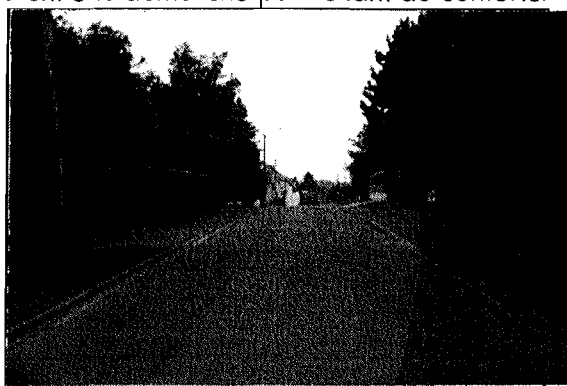
## les projets localisés

L'ensemble des points d'aménagement repris ci-après sont énoncés et présentés les uns à la suite des autres pour de simples raisons de facilité de rédaction. Néanmoins, étant pour la plupart situés à peu de distance les uns des autres, l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à garantir la cohérence et la complémentarité entre ces différents espaces.

### Les entrées de village

Le premier regard que l'on porte sur une commune est souvent déterminant de l'appréciation générale sur celle-ci; c'est à ce titre que la valorisation et la gestion des entrées de village s'avèrent une démarche permettant de conforter l'identité communale.

Boussières sur Sambre possède la particularité d'être reliée aux territoire alentours (villes, village, vallée, bois) par plusieurs axes dans un contexte paysager relativement varié. Il convient que ce dernier soit valorisé, amélioré, voire modifier et/ou infléchi. (les règlements d'urbanismes peuvent s'avérer, à ce titre, une aide précieuse tant pour les terrains privés que publics.)

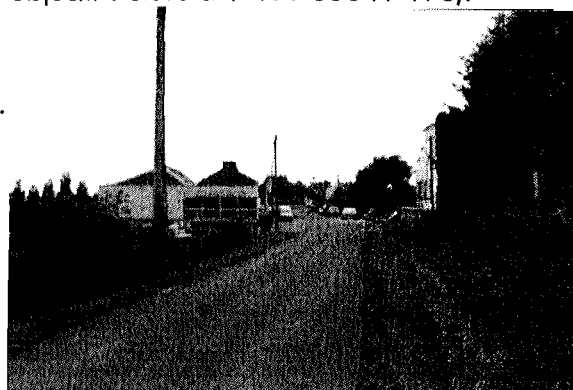


bandes enherbées et végétations imprtantes pour une "équence résidentielle" (R.D 457)

Dès aujourd'hui la municipalité a programmé, (avec l'appui technique du D.S.U. d'Hautmont et de la D.D.E. -au titre du Pact-Urbain) des travaux sur deux de ses entrée (dont le coût d'objectif s'élève à 1 400 000 FF TTC):

- la rue de Vieux-Mesnil (R.D. 307),
- la rue Maurice Leroy (R.D. 457).

Ces deux entrées ont déjà donné lieu à la formulation graphique de propositions d'aménagement avec estimation des dépenses par les services de la D.D.E. Un chiffrage pour des "aménagements dits esthétiques" a été établi par l'E.D.F. concernant l'intégration et/ou l'enfouissement des réseaux aériens.



entrée de commune côté hautmont et impact du aaracæ

Compte tenu de l'imminence des travaux et du profil technique de l'équipe mandatée pour l'étude F.A.C.V., il est attendu spécifiquement et prioritairement que celui-ci limite sa mission sur ce point à l'accompagnement technique de la réalisation des travaux qui seront menés sous maîtrise d'œuvre D.D.E.

## Les abords du cimetière



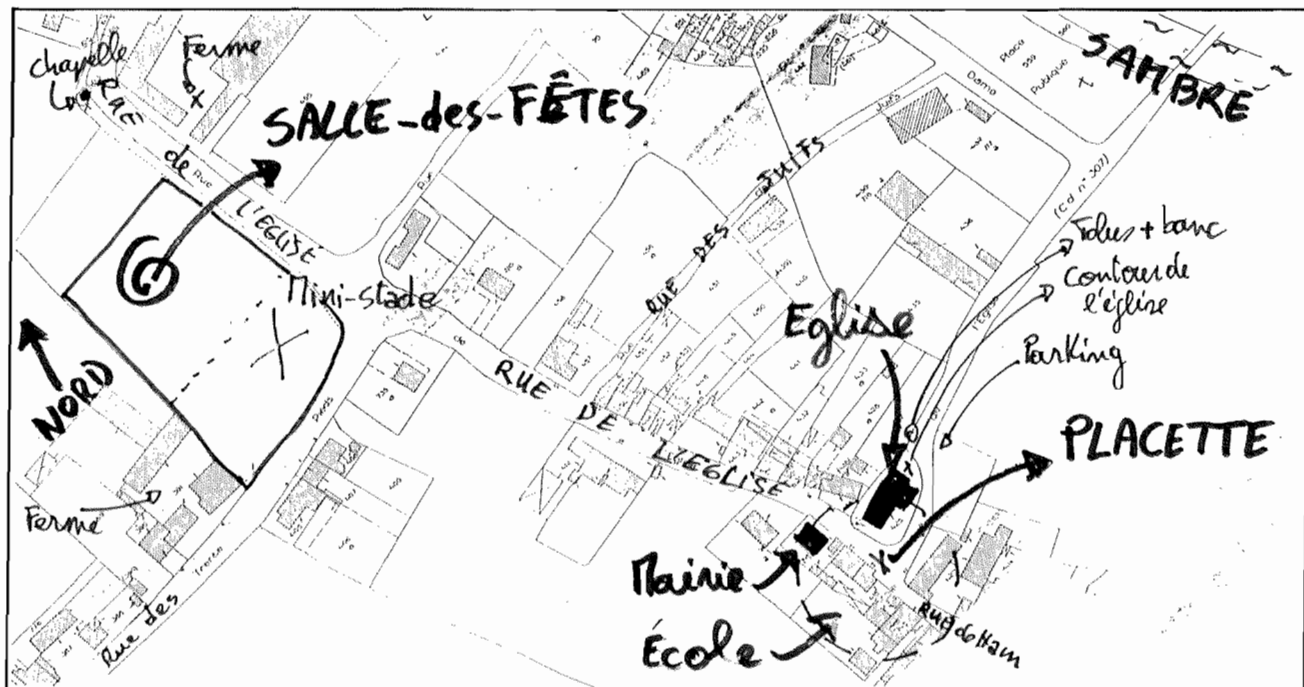
Le cimetière du village est situé à l'extrémité basse de la rue des Trente Pieds dont le caractère résidentiel s'affirme de plus en plus. Le cimetière présente, au niveau de sa clôture (plaques béton), un aspect peu en relation avec sa situation : en effet le cimetière constitue en quelque sorte une porte de la commune en contact direct avec le secteur agricole. A cet endroit les ambiances sont sous la double influence des champs cultivés ouverts (sur le relief) et des prairies bocagères inféodées au secteur inondable de la Sambre.

*une clôture de cimetière un peu prégnante...*

L'équipe de maîtres d'œuvre soumettra différentes esquisses chiffrées d'aménagement intégrant la problématique du parking des visiteurs pour permettre à la municipalité d'établir un choix.

N.B. : la municipalité est propriétaire d'une bande de terrain située entre le cimetière et le dernier pavillon.

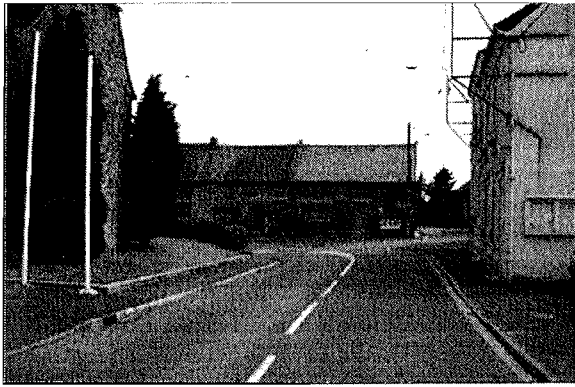
## Les abords des équipements de la rue de l'Eglise



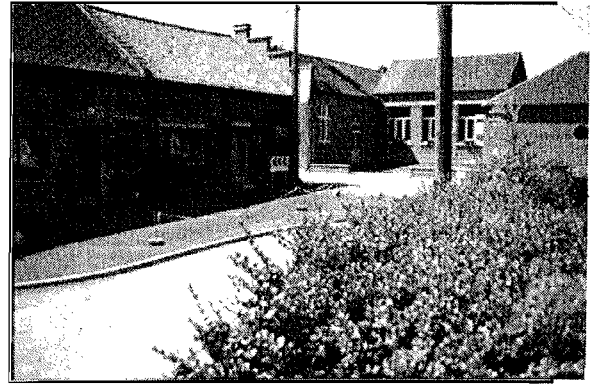
### La placette

La rue de l'Eglise accueille la quasi totalité des équipements actuels et à venir de la commune (mairie, salle(s) des fêtes, école, église, mini-stade). Une part importante de ceux-ci se concentre à proximité de la courbe qui assure, le long de l'église, le lien entre la partie haute du village avec la Sambre.

Pour constituer une placette plus en rapport avec la charge symbolique du lieu,



*vue sur la "placette" depuis le devant de la mairie (à gauche l'église)*



*la placette au revêtement de type routier vue depuis le contour de l'église*

il conviendrait de réduire le caractère routier de ce secteur (qui s'affirme principalement par la présence de l'enrobé noir et les bordures).

La réflexion devra :

- intégrer et solutionner les problèmes de desserte et de mise en sécurité du parvis de l'école,
- s'élargir à l'amélioration du contour de l'église et aux plantations du soutènement du parking.

L'équipe de maîtres d'œuvre soumettra différentes esquisses chiffrées d'aménagement pour permettre à la municipalité d'établir un choix.

### **La cour de l'Ecole**

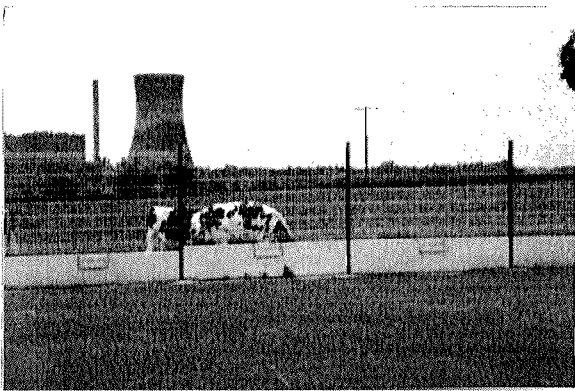
La municipalité a déjà engagé d'importants travaux pour améliorer le confort et le service offert par l'école. Ainsi, concernant la cour de récréation, un premier travail a consisté à éradiquer quelques appentis et une clôture de béton préfabriqué. Ce travail permet aujourd'hui de bénéficier d'une très belle vue sur la vallée de la Sambre et le bocalage du méandre ceinturant la centrale électrique de Pont sur Sambre (dont la disparition est imminente).

La municipalité et les enseignants désirent aller plus loin en s'engageant dans un projet de jardin éducatif (?) et conforter l'obtention du prix d'honneur du concours des écoles fleuries.

Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie ne permet pas de financer la réalisation du projet (car ce n'est pas un espace ouvert au public) ; néanmoins l'équipe de maîtrise d'œuvre devra, si les enseignants sont partie prenante,

collaborer tant pour aider à l'émergence d'un programme d'aménagement de l'espace de la cour que pour recommander des solutions techniques nécessaires.

Cette démarche devrait donner lieu à la mise en place d'atelier(s) permettant la participation des enfants et des enseignants non seulement pour ce projet, mais aussi pour l'aménagement de la Placette précédemment évoquée.

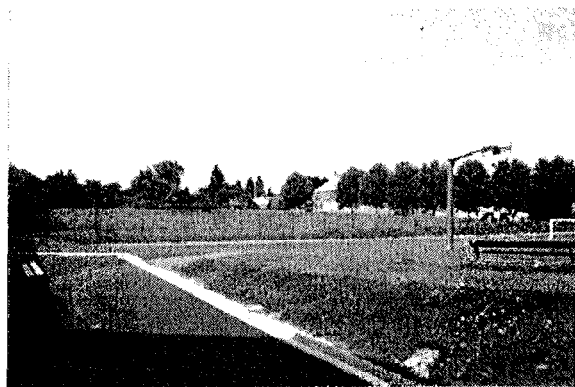


*une vue dégagée sur la vallée et insolite*

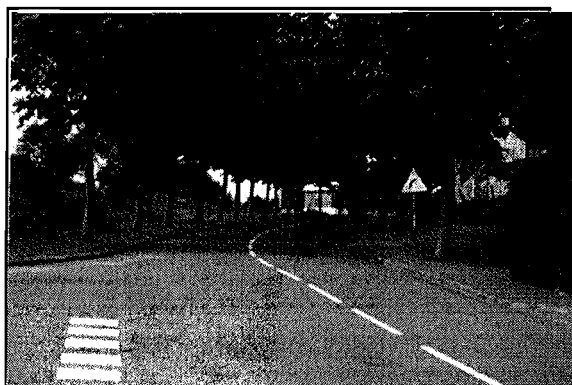
Mise en place des actions

### **Lemini-stade et la future salle des fêtes : une pièce d'urbanisme**

Depuis quelques années la municipalité s'est engagée dans l'acquisition d'un terrain agricole d'environ 7 000 mètres carrés limité par la rue de l'Eglise et la rue des Trente Pieds. Une partie a d'ores et déjà reçu l'équipement d'un mini-stade. La seconde tranche doit permettre la construction d'une nouvelle salle des fêtes (projet à l'étude, cabinet ...).



*vue générale de la parcelle avec en premier plan le mini-stade*



*la rue de l'Eglise sur sa séquence bordée de Platanes, à gauche le terrain de volu au mini-stade et à la future salle des fêtes*

Ces deux équipements sont, pour Boussières, des projets d'envergure. Situés à proximité de deux fermes aux volumes importants, ils modifieront très certainement le "centre de gravité" de la commune

Il convient de saisir l'opportunité qui est offerte par ce projet pour le positionner à la lumière des conclusions de l'étude de développement urbain précédemment menée.

Il semble aussi opportun de s'interroger dès aujourd'hui sur des thèmes et des problématiques qui risquent de poindre à court terme tels que :

- la liaison de ces 2 équipements avec le reste de la commune et en particulier avec les terrains susceptibles d'être lotis,
- la desserte et accessibilité de ces équipements,
- la volumétrie du bâtiment,
- l'accompagnement paysager de l'ensemble,
- les compléments d'équipement sur la parcelle (habitat ?, place publique ?, ... ?).

Le projet de salle des fêtes devra tirer au mieux profit des végétations et de la topographie existantes (talus, alignement de Platanes, ...) ainsi que des potentialités du sol (prairie). Il devra au moins contribuer à constituer un espace commun et cohérent avec le mini-stade.

L'équipe de maîtrise d'œuvre F.A.C.V. est sollicitée pour :

- collaborer et assister le projet en cours sur la salle des fêtes sur la base d'une recherche de cohérence avec l'esprit des projets d'espaces publics étudiés en d'autres lieux de la commune,
- soumettre différentes esquisses chiffrées d'aménagement des abords de la salle des fêtes et du mini-stade pour permettre à la municipalité d'établir un choix.



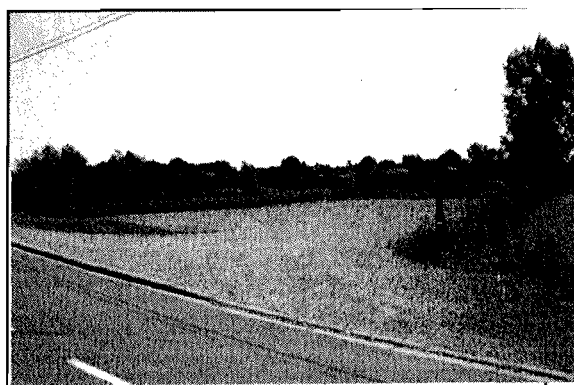
## Le terrain de l'ancienne décharge

La parcelle n°261 cise en bord de Sambre fût une décharge. Elle est aujourd'hui le pendant remblayé de la Place Publique située de l'autre côté de la rampe d'accès au pont.

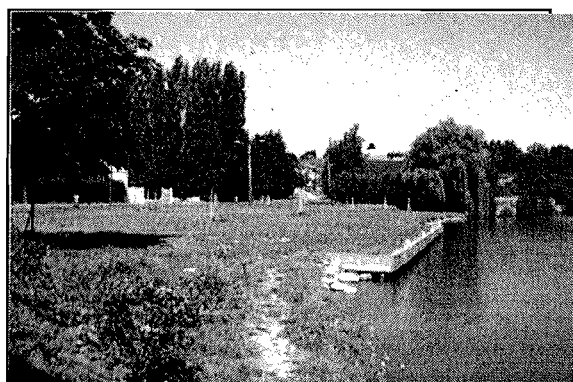
Contrairement à la Place Publique qui s'est vue confortée dans son état de "place verte" lors d'un récent projet, la parcelle qui nous intéresse offre toujours une allure assez brutale. Au delà du simple fait d'avoir perdu une bonne part de son caractère inondable, sa vision est dévalorisante pour une entrée de commune.

La valorisation de cet espace sera envisagé en étroite collaboration avec la D.D.E. concernant les contraintes du nouveau pont puisque ce dernier doit être modifié en 1999. Il sera tenu compte de l'ambiance bocagère et naturelle environnante ainsi que de la proximité de l'eau.

L'équipe de maîtres d'œuvre soumettra différentes esquisses chiffrées d'aménagement pour permettre à la municipalité d'établir un choix.



la parcelle 261 remblayée



la Place Publique au pied du coteau dans sa nouvelle livrée

**annexe n° 6**  
plan extrait  
conseils d'aménagement - caue

*N.B. : il y a plusieurs années une esquisse d'aménagement de cette même parcelle avait été établie avec l'aide du C.A.U.E. . Elle proposait, entre autres choses un traitement du remblai en gradin descendant vers la Sambre et le recours à une palette végétale régionale et inféodée au milieu humide, la constitution d'un petit parking ombragé et la pose d'un portillon limitant l'accès des véhicules sur l'aire. ( Cf annexe)*

## La communication et la sensibilisation

On remarque très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques, des problèmes naissent au moment de la mise en œuvre des projets. Ceci est bien souvent imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des différents groupes des habitants de la commune aux projets.

Pour atteindre cet objectif les solutions sont plurielles et les outils multiples. Il sera demandé au bureau d'étude, à partir des résultats de l'étude FACV, de prévoir un programme d'exposition. Par ailleurs, le bureau d'étude apportera la matière pour des articles destinés à être publiés (dans le journal communal, voire intercommunal).

.../...

## notes personnelles

### **Conclusion**

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité, aussi ce document ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'études, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer

**Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il reste souhaitable que l'équipe devant prendre en charge l'étude soit composée, d'un paysagiste, d'un urbaniste et d'un écologue.**



**Ces documents sont consultables sur demande au centre de documentation du CAUE.**

caue59

### **Analyse partagée du territoire**

C.A.U.E. du Nord, 1993, *Éléments de lecture des paysages*, in *Trame-Verte politique du paysage : un outil de gestion du paysage* - Conseil Général du Nord.

Bertin et Lemoine, 1998, *Diagnostic paysager*, in *Etude intercommunale pour la valorisation et l'aménagement du territoire rural et naturel* - C.C.V.S. (sous presse).

Hamot et Pierrard, 1986, *Promenade dans le mémoire de l'avesnois*, tome 2 pages 64 et 65 - *Mémoires collectives*, Westhoek.

Notice explicative - carte géologique au 1/50 000, 1992, Le Quesnoy - B.R.G.M..

Delbaere et Emerand, 1998, *Etude d'amélioration du cadre de vie de Saint-Rémy du Nord*, Phase 1 étude des paysages - Commune de Saint-Rémy du Nord.

### **Mise en place de l'opérationnalité**

D.S.U. et D.D.E., 1997, *requalification des entrées de ville de Boussières sur Sambre*, notice explicative et plans.

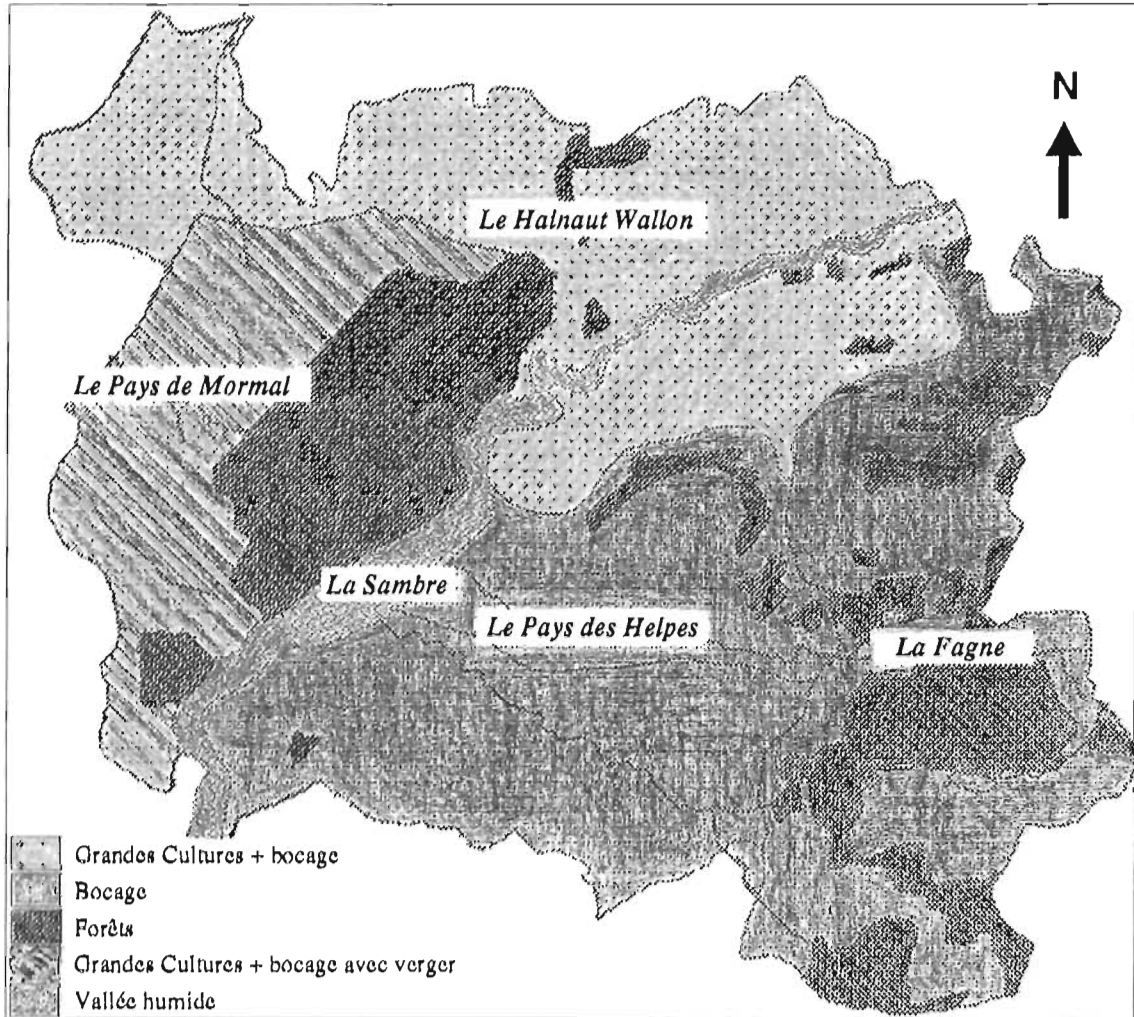
C.A.U.E. du Nord, 1990, *Proposition de réaménagement des terrains en bord de Sambre*.



**Les annexes sont des documents réalisés par des partenaires et qui nous ont aidés dans notre réflexion**

ave59

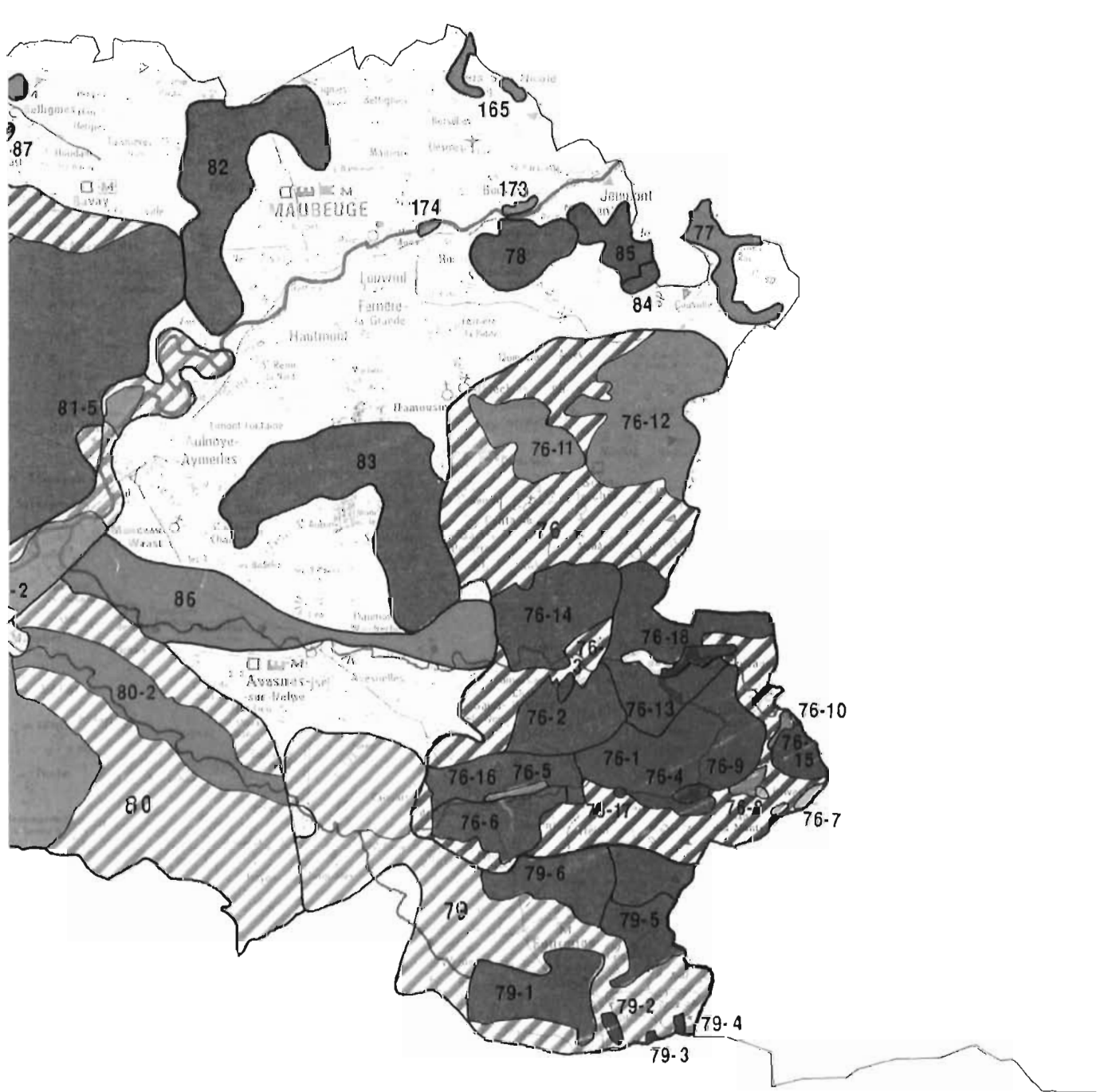
**Annexes**

Fiche de thème  
Ecologie de l'Avesnois

## CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES

Pays	Climat	Orographie	Géologie	Sol	Végétation
La Fagne	+ 800 mm	+ 180 m	Schiste et grès	Sol d'altération assez humide	Chêne pédonculé Chêne rouvre Hêtre - Charme
Le Pays des Helves	700-800 mm	120-180 m	Marne crayeuse	Couche épaisse de limon argilo-sableux	Typiquement bocager
Le Pays de Mormal	700-800 mm	120-180 m	Marne crayeuse	Limon argileux épais sol froid et humide	Chêne- Hêtre Charme + bocager avec vergers
La Vallée de La Sambre	700-800 mm	135 m en amont 120 m en aval	Marne argileuse	Couche épaisse alluvions argilo-sableuses	Prairies humides Zones marécageuse étangs
Le Hainaut Wallon	700-800 mm	120-180 m	Sable d'Ostricourt et argile sableuse Marne crayeuse	Limon sur sable Limon sur argile	Terrain de culture semi-bocager

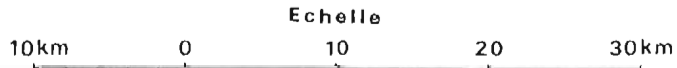
310  
300  
290  
280  
270  
260  
250



Extrait carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.E.F.F.)

AERON  
Atelier d'Etudes et de Recherche  
sur l'Environnement et l'Aménagement

USTL  
UNIVERSITÉS  
DES SCIENCES  
DES ARTS



Atelier de Dessin et de Cartographie du Conseil Régional

710 720 750 740

Boussières sur Sambre

C.A.U.E. du Nord - Numéro du dossier : 19980103 - Date : Août 1998

# Annexes 1 bis

4, rue Gombert - 59041 LILLE Cedex

ASSOCIATION MULTIDISCIPLINAIRE DES BIOLOGISTES SPECIALISTES DE L'ENVIRONNEMENT  
36, rue Danton - 59860 BRUAY-SUR-ESCAUT

Fonds de cartes I.G.N. - 1/250 000 n° 101

I.G.N. Paris 1984 autorisation : 70-2136

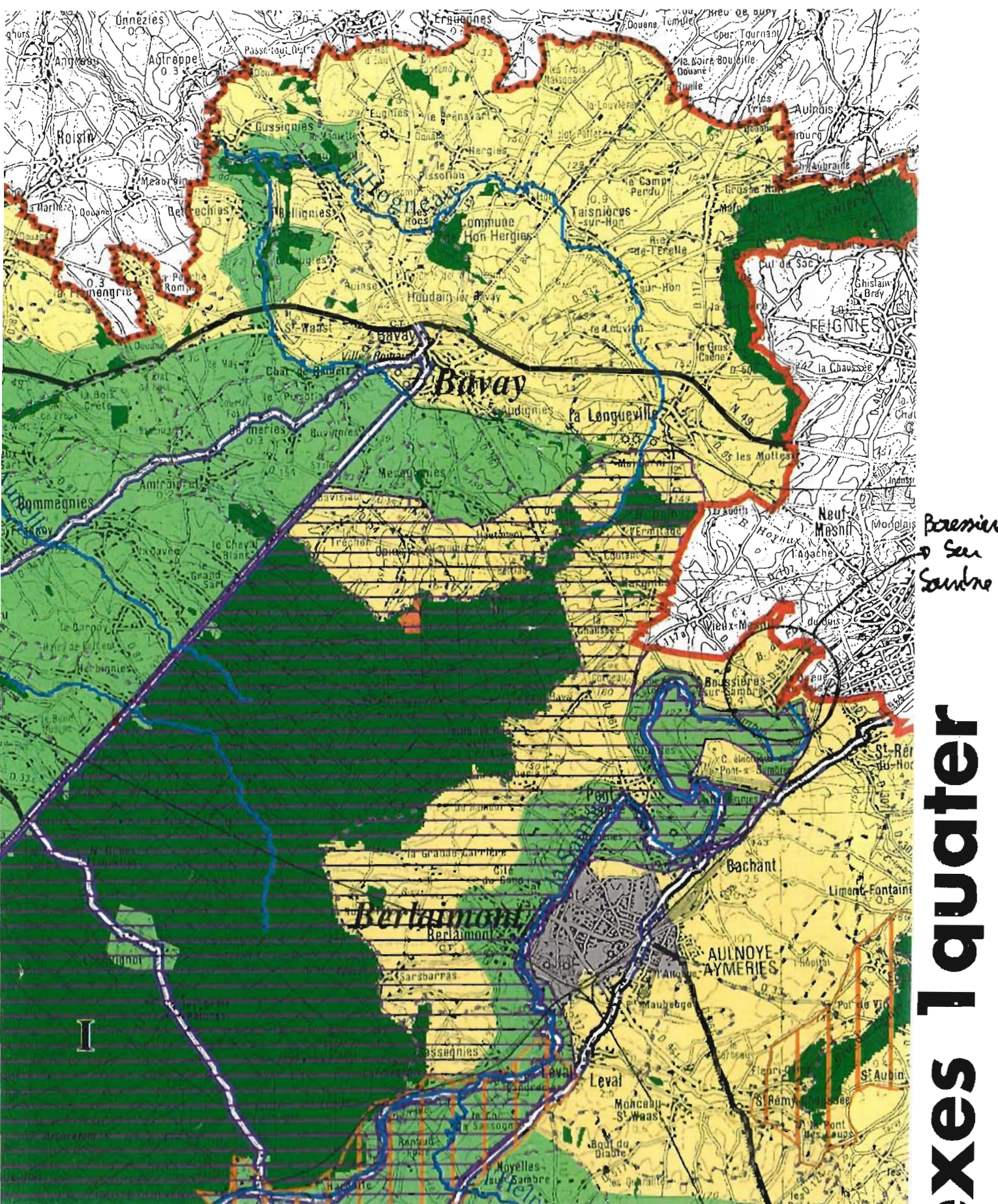


◆ Principale voie de déplacement des oiseaux  
□ Niveau de valeur National - International.

extrait: Inventaire Cartographique  
Hiérarchie des Zones Naturelles  
ed : 1984





Annexes 1ter



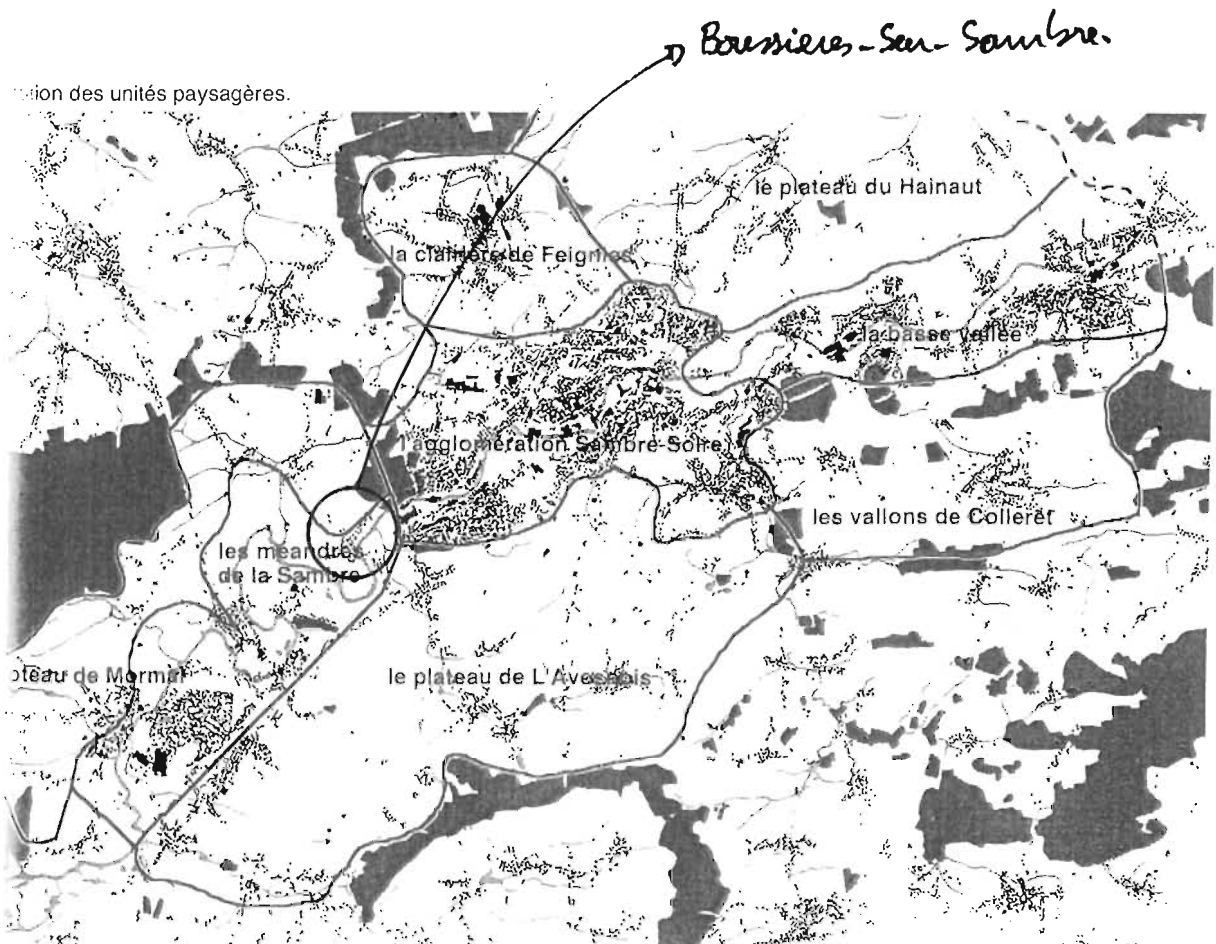


Boussières  
sur  
Sambre

# Annexes 1 quater

-  Zones Agricoles d'intérêt écologique et paysager
-  Espace agricole à conforter
-  Zone d'intérêt écologique majeur
-  axes de communications paysagers structurant (Sambre - RD 959)

Extrait : Plando Parc  
P. N. R. de l'AVESNES







Extrait : "Délimitation  
des unités paysagères"  
Diagnostic paysager  
Etude F.A.C.V. interco-CCUS  
B.É. Bertin-Lemain

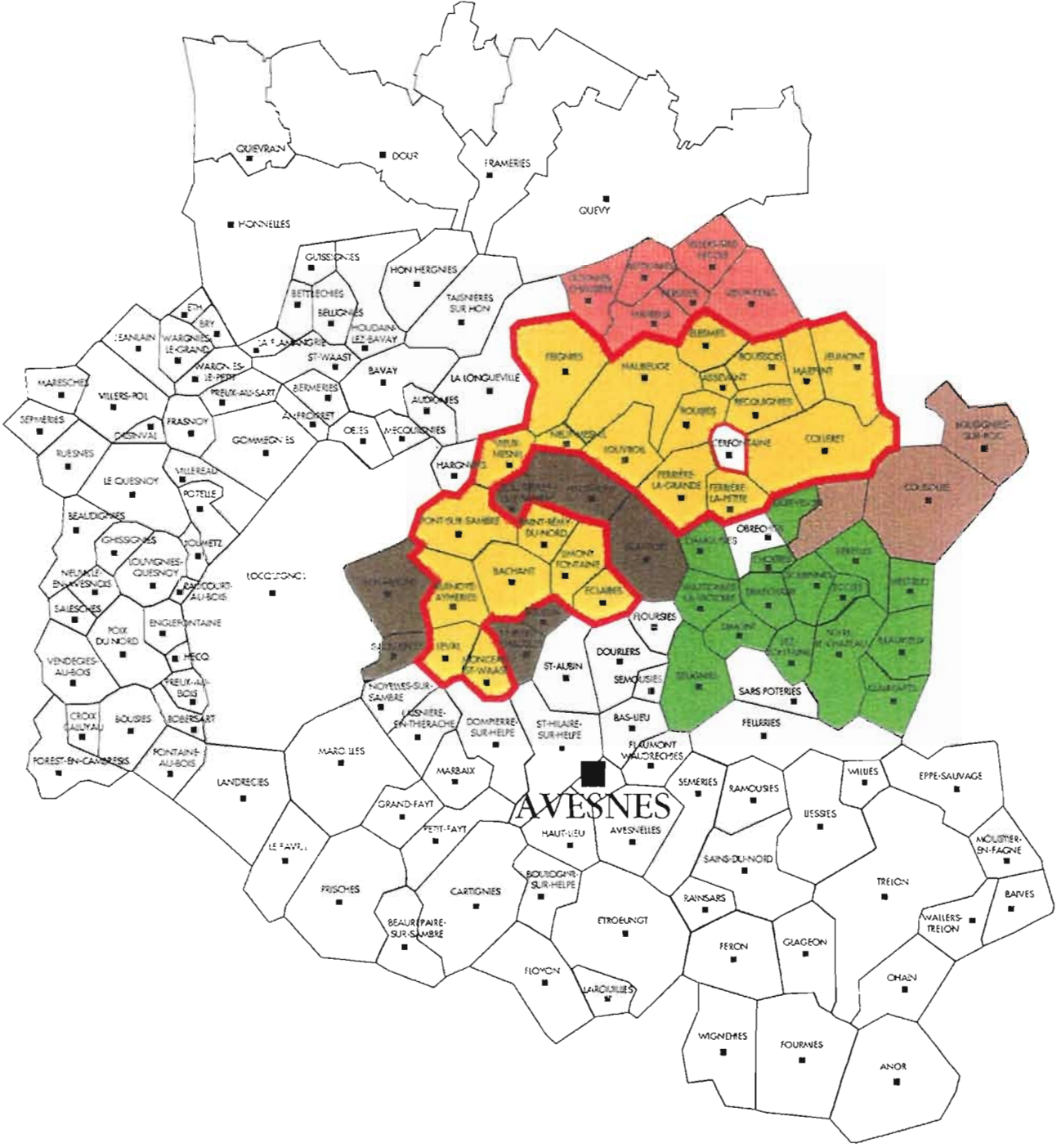
BASSINS de Vie



d'après traitement INSEE de données du recensement com. - Dat - conseils - pour le C.C. N.

-  Limite de bassin de Vie
-  communes attirées par les services du pôle à plus de 70%
-  communes attirées faiblement par les services du pôle (moins de 70%)
-  Ville pôle du Bassin de Vie

# Les Communautés de Communes



- Communauté de Communes de la Vallée de la Sambre
- Communauté de Communes de Sambre Avesnois
- Communauté de Communes Nord de Maubeuge
- Communauté de Communes Communauté frontalière du Nord-Est de l'Avesnois
- Communauté de Communes de la Solre, de la Thure et de l'Helpe

Boussières sur Sambre  
C.A.U.E. du Nord - Numéro du dossier : 19980103 - Date : Août 1998

# Annexes 3bis

**Buxus sempervirens L.****Buis.** Bois béni, Guézette, Ozanne, Bois d'Artois

Angl. : Common Box, Box Tree

Allem. : Buchsbaum, Buchs, Immergrüner Buchsbaum

du grec *puxos* : nom de la plante et de son bois.

## CARACTÈRES BIOLOGIQUES

- arbuste de 1-5 m ; mésopanérophite ; **sempervirente** ;
- longévité : 100-600 ans ; croissance lente ; se marcotte naturellement ;
- monoïque ; floraison : mars à avril ; pollinisée par les insectes.

## CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES

- écorce gris-beige à **petites écailles caduques** ;
- 1 - jeunes rameaux **jaunâtres**, finement pubescents, opposés, à **4 angles** ;
- 2 - feuilles opposées, **coriaces**, petites (longues de 10-25 mm), ovales, **plus ou moins bombées, vert foncé et brillantes dessus**, mates et plus claires dessous, à très court pétiole ;
- 3 - fleurs petites, verdâtres, groupées en petits bouquets à l'aisselle des feuilles, les mâles entourant les femelles ;
- 4 - capsules sessiles à 3 loges et 3 cornes, vertes puis brunes ; graines noires et luisantes.

## DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

- commune dans le Midi, jusqu'en Bourgogne et dans le Jura ; très rare dans le Nord-Est ; disséminée ailleurs ;
- jusqu'à 1600 m ; de l'étage méditerranéen à l'étage montagnard inférieur (optimum ; supraméditerranéen) ;
- **supraméditerranéenne**.

## DONNÉES AUTÉCOLOGIQUES

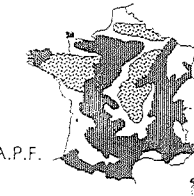
- espèce plutôt **thermophile** ;
- espèce de **demi-ombre** tolérant le plein découvert isauï en limite nord de son aire ;
- humus : mull carbonaté à mull eutrophe ; sols riches en bases ; pH basique à neutre (parfois légèrement acide) ;
- matériaux variés : calcaires compacts, pierriers, lapiaz, argiles de décarbonatation, limons, rochers siliceux ;
- sols **très secs à frais** (espèce résistant mal à la concurrence des autres espèces sur sols profonds) ;
- caractère indicateur : **xérophile**.

## BIOTOPES, FORMATIONS VÉGÉTALES, PHYTOSOCIOLOGIE

- garrigues, fruticées, bois clairs, friches ;
- chênaies pubescentes (*Quercion pubescenti-petraeae*), hêtraies-sapinières (*Cephalanthero-Fagion*) et hêtraies-chênaies (*Carpinion betuli*) xérophiles ; fruticées (*Berberidenalia*) ; garrigues (*Rosmarino-Ericion*) ; forêts de l'étage méditerranéen supérieur (*Quercion ilicis*).

## USAGES, PROPRIÉTÉS

- bois et écorce **sudorifiques, dépuratifs, fébrifuges et cholagogues** ; feuilles **purgatives** ;
- excellent bois, jaune parfois veiné de brun, dur, à densité très élevée, au grain très fin, prenant un beau poli ;
- utilisations : tournerie, marqueterie, tableterie, fabrication de jeux, instruments de mesure et de dessin, articles de bureau et de fumeurs, coffrets, cuillères, gravure, instruments de musique à vent et baguettes de tambour ;
- le bois des souches, noueux, était utilisé pour faire des tabatières ;
- utilisée comme plante ornementale (haies et bordures taillées).



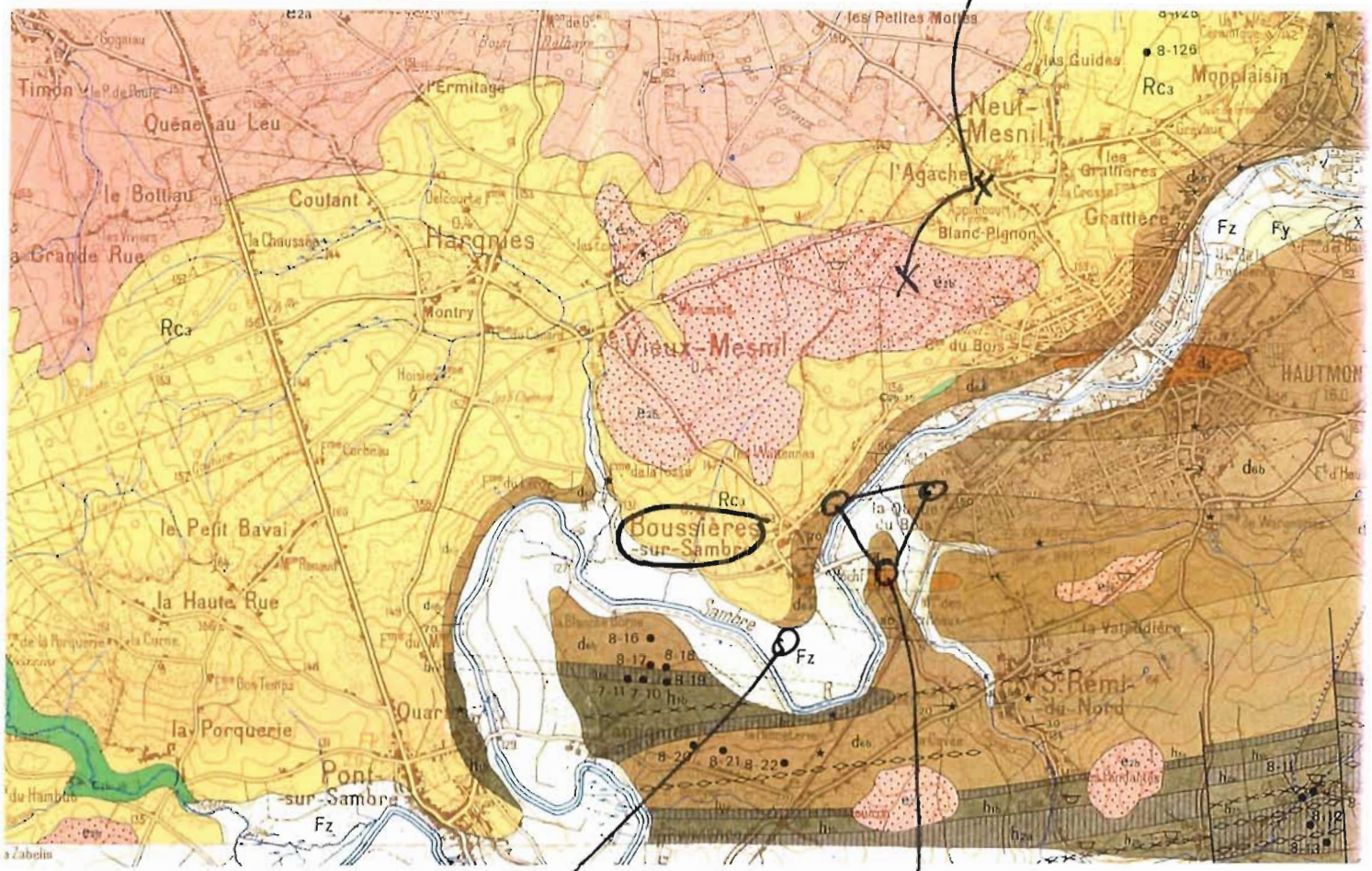
XX				
X				
m				
F				
h				
hh				
H				
AA	A	B	B	D



Flora Forestière Française  
1- plaines et collines  
I.D. Forestier  
Nouveau tome

# Annexes 4

Formations du  
secondaire et tertiaire



Alluvions  
limoneuses  
modernes

Roches Primaires

extrait : carte 1/50000  
géologique détaillée de  
la France

Pl: "le dreesnoy"

1) LA ZONE ROUGE

Elle s'applique sur la quasi totalité du secteur inondable. Aucune construction n'y est implantée. Les risques de submersion situent la majeure partie en aléa fort (plus d'1 m d'eau en crue décennale). Ils rendent inopportune toute implantation nouvelle. Les mesures visant la mise hors d'eau des bâtiments et des infrastructures seraient d'un coût trop dissuasif pour être acceptables.

2) LA ZONE BLEUE

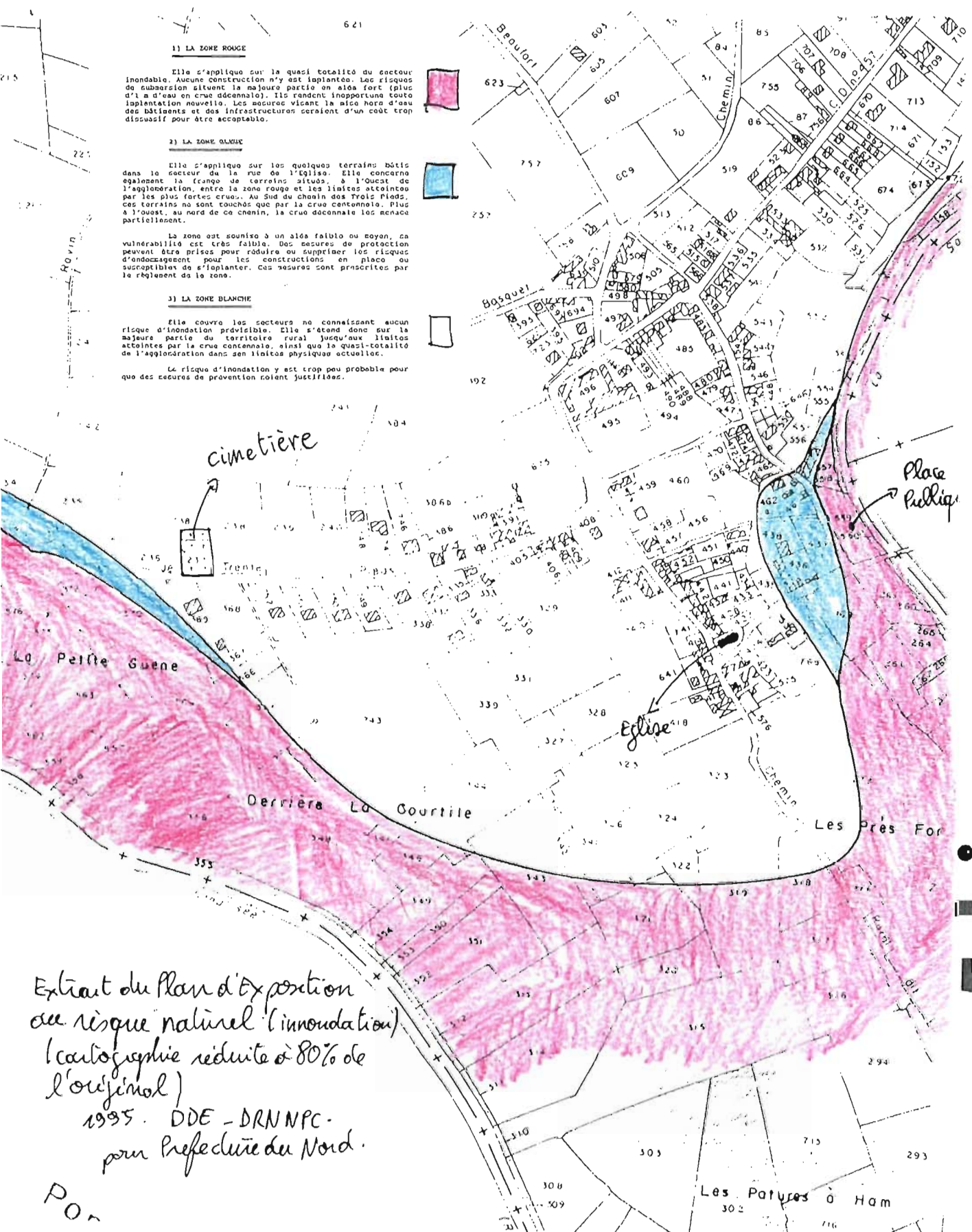
Elle s'applique sur les quelques terrains bâtis dans le secteur de la rue de l'Eglise. Elle concerne également la (caneva de terrains situés, à l'Ouest de l'agglomération, entre la zone rouge et les limites atteintes par les plus fortes crues. Au Sud du chemin des Trois Ploés, ces terrains ne sont touchés que par la crue centennale. Plus à l'Ouest, au nord de ce chemin, la crue décennale les menace partiellement.

La zone est soumise à un aléa faible ou moyen, sa vulnérabilité est très faible. Des mesures de protection peuvent être prises pour réduire ou supprimer les risques d'endossement pour les constructions en place ou susceptibles de s'implanter. Ces mesures sont prescrites par le règlement de la zone.

3) LA ZONE BLANCHE

Elle couvre les secteurs ne connaissant aucun risque d'inondation prévisible. Elle s'étend donc sur la majeure partie du territoire rural jusqu'aux limites atteintes par la crue centennale, ainsi que la quasi-totalité de l'agglomération dans ses limites physiques actuelles.

Le risque d'inondation y est trop peu probable pour que des mesures de prévention soient justifiées.



Extrait du Plan d'Exposition  
au risque naturel (inondation)  
(cartographie réduite à 80% de  
l'original)  
1995. DDE - DRN NPC.  
pour Préfecture du Nord.

PON

# Plan d'occupation des sols (POS)

## Caractéristiques générales

Document d'urbanisme élaboré à l'initiative de la commune, le POS fixe les règles générales d'utilisation du sol opposables au tiers, c'est-à-dire qui s'imposent à tous.

L'existence d'un POS opposable (rendu public ou approuvé) a pour effet de transférer au profit du maire de la commune la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de lotir, d'aménager un terrain de camping...).

## Mesures de protection

Le POS permet à la commune d'effectuer, à travers la définition de sa politique d'urbanisme, la synthèse entre ses objectifs d'aménagement et ceux de protection de son patrimoine.

Le POS peut notamment :

- délimiter les espaces devant être préservés de l'urbanisation : espaces agricoles (zones NC), espaces d'intérêt paysager, écologique ou archéologique (zones ND), espaces boisés classés (p. 47) ;
- identifier et localiser indépendamment du zonage, les quartiers, rues, monuments, sites, éléments du paysage tels que trames végétales, murets, terrasses, méritant d'être protégés et édicter des prescriptions de nature à assurer leur protection ;
- délimiter des secteurs dans lesquels la reconstruction ou l'aménagement de bâtiments existants peut être imposé pour des motifs d'architecture ou d'urbanisme avec une densité au plus égale à l'ancienne. Dans ces secteurs, le POS peut fixer la destination principale des immeubles à restaurer et à réhabiliter ;
- délimiter des secteurs dans lesquels l'autorisation de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où la construction est envisagée, afin de favoriser le curetage indispensable à la réhabilitation de certains îlots ;
- définir de façon très précise à l'intérieur du règlement de chacune des zones constructibles, les conditions de l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions dans leur environnement : implantation (articles 6, 7 et 8), emprise au sol (article 9), hauteur (article 10), mode de clôture, aspect extérieur des constructions (article 11), traitement des espaces non bâtis (article 13).

## Références

- Code de l'urbanisme : articles L. 123-1 à L. 123-12, articles R. 123-1 à R. 123-36 et articles A. 123-1 et A. 123-2

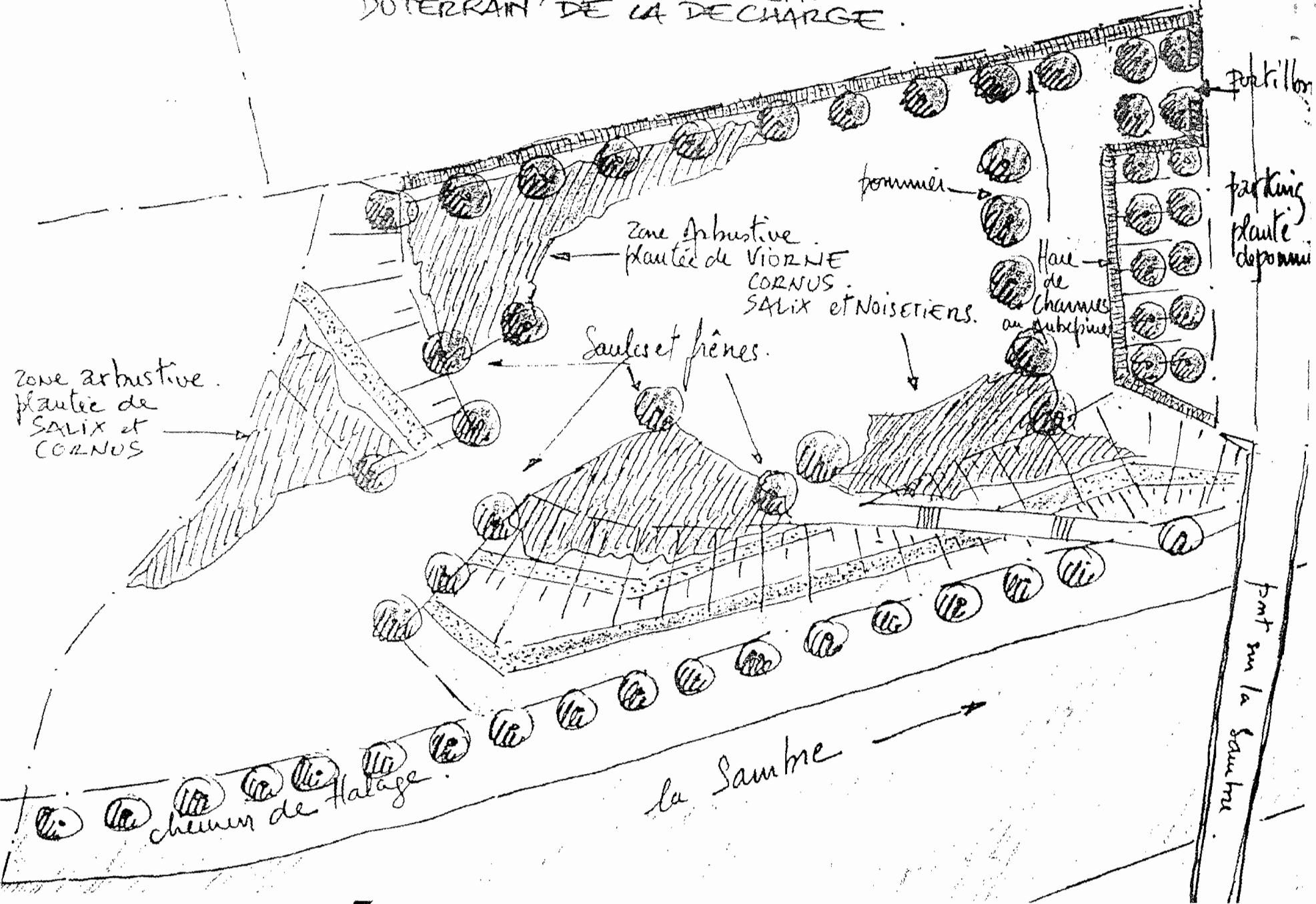
## A qui s'adresser ?

Direction départementale de l'équipement

*extrait du Guide Pratique de l'Urbanisme  
N° 35 "Patrimoine et Paysage"  
1995 Direction Générale des Collectivités Locales*



ESQUISSE D'AMENAGEMENT  
DU TERRAIN DE LA DECHARGE.



Bousières sur Sambre  
 4 Allée du Nord - Bousières-sur-Sambre - 59900 BILLY - Lille - Avril 1998

extrait : Conseil CAUE  
 1980  
 avenue Jeanne d'Albion de Sambre

# Annexes 6